

PASSIFS DE L'ETAT : LE GOUVERNEMENT VALIDE 362,28 MILLIARDS FCFA DONT 71,16 MILLIARDS FCFA DEJA PRIS EN CHARGE

Gouv.ci Abidjan, le 21 mars 2018 –

A l'issue du Conseil des ministres du 21 mars à Abidjan, le Porte-parole du gouvernement, Bruno Nabagné Koné, a annoncé qu'au terme de l'audit diligenté par le gouvernement sur les passifs de l'Etat pour la période 2011-2016, un montant de 362,28 milliards de FCFA a été validé sur 626,96 milliards de FCFA, dont 71,16 milliards de FCFA déjà pris en charge.

« Il ressort, à la date du 31 janvier 2018, un montant de 362,28 milliards de FCFA validés dont 71,16 milliards de FCFA, déjà pris en charge par l'Etat de Côte d'Ivoire », a déclaré Bruno Nabagné Koné.

Le Porte-parole du gouvernement a révélé, en outre, que l'Etat a décidé d'apurer le solde des passifs validés estimé à 291,12 milliards de FCFA sans décompte, par la titrisation sur cinq ans, à compter de l'année 2018.

Les ministres chargés de l'Economie et des Finances et du Portefeuille de l'Etat ont été instruits, a-t-il dit, à l'effet de poursuivre et d'achever, dans les meilleurs délais, les audits relatifs à d'autres passifs. Notamment, les baux administratifs, les passifs de la Société de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat (SOGEPIC), les créances déclarées par le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) et de prendre des mesures appropriées afin d'éviter la reconstitution de nouveaux passifs.